



FORMULAIRE D'INSCRIPTION STAGES/ATELIER

ENTREPRISE

PARTICULIER

STAGE/ATELIER

Titre : _____

Date : _____

Tarif Entreprise € HT : _____ Tarif Particulier € TTC : _____

Lieu de l'atelier : _____

PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

SOCIETE

Raison sociale : _____ N° Siret : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date et signature :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente reproduites au verso du formulaire d'inscription et les accepter sans réserve. En cas de difficultés de compréhension des dites conditions générales, le signataire est invité à se rapprocher au préalable du prestataire aux coordonnées indiquées ci-dessous.

A.FC - Alaneo Formation Conseil

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

SIRET 801 293 614 00013 - RCS Toulouse – Déclaration d'activité N°73 31 07402 31 – NAF 8559A

Siège social : 478 Rue de la Découverte – Mini Parc 3 – CS 67624 31676 LABEGE FRANCE



STAGES ou ATELIERS

1. DEFINITIONS

Aux sens des présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV »), les termes comportant une majuscule revêtent les définitions ci-après listées :

Participant : toute personne physique qui se porte candidat ou est inscrite à un atelier.

Prestataire : A.F.C ALANEO FORMATION CONSEIL – Mini Parc III 478 rue de La découverte – CS67624 31676 LABEGE CEDEX.

2. OBJET

Les CGV s'appliquent à toutes les inscriptions à un Atelier ou à un stage, commercialisée par le Prestataire et souscrite et financée soit par une personne physique à titre individuel et à ses frais, soit par une entreprise (ci-après l'Entreprise Bénéficiaire) pour l'un de ses salariés qui entreprend la formation.

3. INSCRIPTION

La transmission au Prestataire d'un formulaire d'inscription à un stage ou Atelier implique l'adhésion entière et sans réserves du signataire de celle-ci ainsi que du participant désigné lors de l'inscription (ci-après le Participant) aux présentes CGV. L'Entreprise Bénéficiaire Employeur se porte fort de la notification et de la ratification des dites CGV par ledit Participant.

Toute condition contraire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

3.1 Inscription

Une pré-inscription est possible par téléphone et e-mail, l'inscription définitive intervient par l'envoi au Prestataire, par courrier ou par mail du formulaire d'inscription disponible sur demande au Prestataire (ci-après le Formulaire d'Inscription) dûment complété, tamponné et signé le cas échéant par une personne pouvant engager l'entreprise.

3.2 Confirmation

Une confirmation par email, complétée de l'emplacement et des horaires du stage ou atelier, du nom du voilier si le stage se situe sur mer, de l'heure d'arrivée et de départ sur le voilier, est adressée soit au signataire du bulletin d'inscription, pour transmission au Participant, soit directement au Participant et à la personne chargée du dossier telle qu'identifiée sur le bulletin d'inscription, au plus tard une semaine avant le début du stage ou atelier, sauf inscription tardive.

4. REPAS ET HEBERGEMENT SUR VOILIER

Les repas et l'hébergement si Plus de 2 jours sur le voilier sont inclus dans le tarif du stage sur voilier.

Les repas pris à l'extérieur du voilier (restaurant...) sont à la charge du participant.

Le Prestataire décline toute responsabilité pour les faits survenant à l'occasion de ces repas pris à l'extérieur du voilier et d'une façon générale, pour les faits survenant en dehors du voilier.

5. DEROULEMENT DU STAGE ou ATELIER

5.1 Encadrement et équipe pédagogique

Chaque stage ou atelier est conçu et animé par une experte certifiée et, si sur voilier, d'un partenaire de haut niveau, skipper breveté d'Etat.

5.2 Moyens techniques

Le Participant a accès durant le stage ou atelier aux structures disponibles en salle ou sur le voilier où se déroule le stage ou atelier du Prestataire.

Le Participant doit se conformer aux règles édictées par le Prestataire.

5.3 Documentation

Toute documentation remise à chaque participant est la propriété du prestataire et ne peut en aucun cas être reproduite sous quelle que forme que ce soit (voir article 8).

6. FACTURATION - REGLEMENT

6.1 Frais de stage ou atelier

Les frais de Formation correspondent aux tarifs indiqués sur les modalités de la formation.

6.2 Paiement

Les frais de stage ou atelier sont réglés directement au Prestataire.

- Les frais sont intégralement facturés avant le début du stage ou atelier,

- Le Prestataire demande un prépaiement lors de la réservation d'un stage sur voilier. Le Prestataire se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant le début du stage, sauf accord écrit du Prestataire

- Le règlement du stage sur voilier est effectué par tout moyen de paiement comme suit : 50 pour cent (50%) avant la date de départ sur site où se déroule le stage et le reste en arrivant sur site. Si la date de réservation est inférieure à 7 jours, la totalité du règlement sera demandée lors de cette réservation.

7. DELAI DE RETRACTATION - ANNULATION – REPORT – MODIFICATION – NON-REALISATION DU STAGE OU ATELIER – FORCE MAJEURE

7.1 Délai de rétractation

Dans les 7 jours de la signature du bulletin d'inscription, le Participant inscrit à titre individuel et à ses frais peut annuler son inscription à la condition d'en informer le Prestataire par email.

7.2 Annulation de l'inscription à l'initiative du Participant

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation.

Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit par email auprès du Prestataire.

7.3 Report

Le report de l'inscription sur un autre stage ou atelier est possible à la condition d'être notifié au Prestataire avant le début du stage ou atelier.

7.4 Insuffisance du nombre de participants à un stage ou atelier

Dans le cas où le nombre de Participants serait insuffisant, le Prestataire se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter le stage ou atelier, sans dédommagement, ni pénalité, au plus tard 2 jours avant la date prévue du stage ou atelier. Les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue d'un stage sur voilier, ne seront pas remboursés.

7.5 Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable à l'égard du Participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français. En application de l'article L6354-1 du code de travail, le Prestataire remboursera toute somme perçue au titre des prestations de stage ou atelier dont elle n'aurait pu assurer la réalisation, en tout ou partie, pour quelque raison que ce soit.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire et ses intervenants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des stages ou atelier qu'ils proposent aux Participants. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, verbale, etc.) utilisés ou distribués pour assurer les stages ou ateliers, demeurent la propriété exclusive du Prestataire et de ses intervenants. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation, ou transformation, sans accord express du Prestataire et de ses intervenants.

En particulier, le Participant s'interdit d'utiliser le contenu des stages ou ateliers pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de stage ou atelier sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel contenues dans le formulaire d'inscription, sauf avis contraire du Participant, et le cas échéant, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des stages ou ateliers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation de la prestation. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'un échange avec les partenaires du Prestataire. L'intégralité de notre nouvelle politique de confidentialité est disponible sur demande par mail à : agnes.fc@alaneo-formation.com.

10. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de contestation, différent ou litige, le Prestataire fera appel à un médiateur désigné. S'il ne peut être réglé à l'amiable, le règlement sera soumis aux tribunaux français territorialement compétents.

A.FC - Alaneo Formation Conseil

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

SIRET 801 293 614 00013 - RCS Toulouse – Déclaration d'activité N°73 31 07402 31 – NAF 8559A

Siège social : 478 Rue de la Découverte – Mini Parc 3 – CS 67624 31676 LABEGE FRANCE